

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Nièvre
Commune de Neuville Lès Decize

Compte-rendu de la séance
du Conseil Municipal du 16 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit et le 16 novembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PINIER Jean-Gilles, le Maire.

Présent(e)s : Mesdames POIRIER Catherine, WALTHER Isabelle

Messieurs PINIER Jean-Gilles, MORIN Daniel, FARIA Michel, PARISOT Jean-Charles, PANNETIER Christophe, BONNIN Daniel, DUBOIS Didier.

Absentes : Madame CHATON Ingrid et Madame DRAGAN Bérénice

Nomination d'un secrétaire de séance : Madame WALTHER Isabelle

Date de convocation : le 5 novembre 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 5 octobre 2018 et appose ses signatures.

I – CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal de Neuville-lès-Decize,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 alinéa 6,

Vu le décret n° 2011-174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 qui stipule que les centres de gestion peuvent conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre en date du 19.09.2018 retenant l'offre présentée par SOFAXIS –CNP au titre de la convention de participation,

Vu l'avis du Comité Technique Départemental en date du 07.09.2018 ayant émis un avis favorable sur la démarche du Centre de Gestion et l'offre retenue à la suite de la consultation,

Considérant que la collectivité souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire prévoyance dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie, de décès ou d'invalidité,

Considérant que le Centre de Gestion de la Nièvre propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet prévoyance,

Considérant le caractère économiquement avantageux des taux pratiqués par le Centre de Gestion joint en annexe de la présente délibération

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- 1°) d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Nièvre, à compter du 1er janvier 2019, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci.
- 2°) de participer au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance
- 3°) de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1er janvier 2019 comme suit :
 - Montant en euros : 15.00€ brut/mensuel proratisé selon le nombre d'heures travaillées sur la collectivité.
- 4°) de saisir le comité technique pour recueillir son avis sur la participation de la collectivité
- 5°) d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 6°) de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Délibération n°16-11/01

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Nièvre
Commune de Neuville Lès Decize

Compte-rendu de la séance
du Conseil Municipal du 16 novembre 2018

II – DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT 2018

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Nièvre a décidé d'attribuer à la commune 5 706.00 € au titre de la DCE 2018.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité dispose d'un délai de deux ans pour réaliser les travaux et que 20% de la dotation globale doit être fléchée sur des opérations énergétiques.

Aussi, il est nécessaire de préciser l'affectation de cette Dotation :

- Travaux de voirie
- Changement de portes et fenêtres sur bâtiments communaux

Le Conseil **ACCEPTÉ** cette répartition et autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°16-11/02

III – REGIES PHOTOCOPIES ET SALLE DES FETES

Suite à la demande de Monsieur le receveur municipal de Dornes et dans le cadre de la restructuration des trésoreries, monsieur le Maire propose de regrouper les régies « location salle des fêtes » et « photocopies » en une seule régie.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, **donne son accord** et autorise monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce regroupement de régies.

Délibération n°16-11/03

IV – TERRAIN A VENDRE LE BOURG

Monsieur le Maire expose au conseil qu'une parcelle de terrain sis Le Bourg 58300 Neuville lès Decize appartenant à Monsieur CHAUMIER Roger est à vendre.

Ce terrain est situé au Bourg parcelle AA 0127 d'une superficie de 1 796m².

Monsieur le Maire souhaiterait pouvoir faire l'acquisition de cette parcelle pour des projets communaux à venir.

Le conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Approuve l'acquisition d'une parcelle de 1 796m² référencée section AA n°127 située sur la Commune de Neuville lès Decize pour un montant total maximum de 4 000.00 €.

Donne pouvoir Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n°16-11/04

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Nièvre
Commune de Neuville Lès Decize

Compte-rendu de la séance
du Conseil Municipal du 16 novembre 2018

V- ADHESION NIEVRE NUMERIQUE

Le Maire informe l'assemblée délibérante que sur les 9 communes de la CCNB, 7 ont déjà voté en faveur du transfert de leur compétence en matière de réseaux de communications électroniques à la CCNB.

En attendant l'arrêté préfectoral actant la prise de compétence par la CCNB, et afin de ne pas retarder les travaux prévus relatifs à l'équipement du territoire en fibre optique, le Maire demande l'autorisation d'adhérer au Syndicat mixte Nièvre Numérique.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** d'adhérer au Syndicat mixte Nièvre Numérique ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°16-11/05

VI – VOTE DU RAPPORT DE L'EAU 2017

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant le rapport de l'eau 2017,

Le Conseil Municipal **accepte** à l'unanimité le vote du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour 2017.

Délibération n°16-11/06

VI - AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire annonce que suite à l'annulation du prestataire, il ne pourra y avoir de spectacle de Noël cette année mais le goûter aura lieu comme d'habitude.
- Le Maire annonce que le site internet de la commune est actuellement en ligne et peut être consulté.
- Les travaux au logement de l'école sont presque terminés, il pourra donc être à nouveau à la location à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Information sur le nouveau transport à la demande mis en place pour conduire les personnes à Dornes ou à Decize.
- Le délégué au syndicat des eaux informe que le prix de l'eau connaîtra une sensible augmentation.

Fin de la séance 20h15.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Nièvre
Commune de Neuville Lès Decize

Compte-rendu de la séance
du Conseil Municipal du 16 novembre 2018

| <u>NOM</u> | <u>SIGNATURE</u> |
|--|------------------|
| PINIER Jean-Gilles | |
| MORIN Daniel | |
| POIRIER Catherine | |
| PARISOT Jean Charles | |
| FARIA Michel | |
| BONNIN Daniel | |
| PANNETIER Christophe | |
| WALTHER Isabelle | |
| DUBOIS Didier | |
| CHATON Ingrid (Absente) | |
| DRAGAN Bérénice (Absente) | |